



BASSIN LOC BIKES

CONTRAT DE LOCATION

Date et heure de départ : ___/___/___ ___:___

Date et heure de retour : ___/___/___ ___:___

Le contractant

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____@_____

Pièce d'identité: CNI Passeport Permis de conduire Numéro : _____

La location

Durée : _____ Réalisé par : BASSIN LOC BIKES

Les PADDLES / CANOES

Type et nombre de paddle / canoë : Canoë 3 places _____ Paddle gonflable _____

Total : _____

Les accessoires :

Pagaie : Qté : _____ Support smartphone : Qté : _____ Gilet : Qté : _____

Dérive : Qté : _____ Lanière de sécurité : Qté : _____

Clef valve et pompe Qté : _____

-Prix canoë :

- Prix paddle :

Total à régler :

Mode de règlement : Espèces Carte bancaire Chèque

Caution :

Montant de la caution : _____€

Mode de règlement : Chèque Espèces Carte bancaire

Pièce d'identité (caution) : CNI Passeport Permis de conduire Numéro :

Retour (réservé au loueur)

OK Retenue sur caution : _____€

Acceptation du contrat

Je soussigné _____

déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de Paddle et canoë et les accepter ;

déclare être titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité civile ;

reconnais louer le paddle / canoe, mentionné(s) dans le présent contrat en parfait état et je considère comme sincère et véritable l'état qui en est fait lors de la remise ;

déclare n'exercer aucun recours à l'encontre du loueur BASSIN LOC BIKES pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la Loi, des règlements et du présent contrat.

Signature du loueur :

Signature du contractant :

(précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Article 1 - PRISE D'EFFET - MISE À DISPOSITION ET RÉCEPTION

1) La location prend effet au moment où le client prend possession du matériel de BASSIN LOC BIKES , pour la durée indiquée au contrat de location. Elle cesse aux dates et heure indiquées au contrat de location.

Les risques seront transférés lors de la remise du matériel au client qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engage à l'utiliser en toutes circonstances en personne responsable. Le contrat de location n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le client conserve le matériel au-delà sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice de toutes les garanties prévues au contrat de location.

2) L'enlèvement des produits loués est à la charge de la personne effectuant la location, du lieu de signature du contrat de location.

En cas de retard pour l'enlèvement des produits loués, le client devra prévenir BASSIN LOC BIKES dans les plus brefs délais. Les produits seront ainsi conservés pour le client pendant 24 heures. Passé ce délai, ils seront remis en location, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client. Le produit devra être rendu au lieu de l'enlèvement.

Article 2 - PRIX DE LOCATION ET MOYENS DE PAIEMENT

1. Prix de location

Le prix de location est déterminé par la gamme de matériel choisie par le client, la période et par la date de réservation que le client a également sélectionné.

Le client est donc averti que le prix de référence pour un même pack à une date similaire de réservation peut varier étant libres de la fixation de leurs prix de location et de vente.

Les prix indiqués sont modifiables à tout moment sans préavis, sachant que les articles seront facturés sur le tarif en vigueur à l'enregistrement de la commande.

Toute commande validée par un règlement ne peut faire l'objet d'aucune modification.

En cas de mise à l'eau par BASSIN LOC BIKES les prix indiqués peuvent être majorés de 10 à 30 euros suivant les moyens utilisés par BASSIN LOC BIKES pour la mise à l'eau.

2. Paiement par chèque bancaire, espèce ou virement

Le client peut régler sa réservation par virement bancaire, par carte ou par espèces.

Tout règlement supérieur à la somme demandée ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la différence.

La réservation n'est définitive qu'à réception du règlement. En cas de non réception du virement dans le délai notifié en préambule des présentes Conditions générales de location, la réservation sera automatiquement annulée sans préavis.

Article 3 – UTILISATION

1) Le client certifie être apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même.

De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels loués est strictement interdit.

2) Le client s'engage à utiliser la chose louée avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur.

Il s'engage à le maintenir constamment en bon état et à l'utiliser et l'entretenir selon les prescriptions d'usage. Aucune garantie ne couvre un éventuel défaut d'adaptation du matériel loué aux besoins spécifiques du client ou des réglages autres que ceux effectués par BASSIN LOC BIKES.

3) Le client s'engage à gonfler le paddle entre 12 et 15 PSI maximum pour une bonne tenue d'eau et ainsi être en sécurité.

4) Le client s'engage à ranger soigneusement le paddle et les accessoires dans son sac de rangement.

Article 4 - DISPONIBILITÉ DES PRODUITS OFFERTS À LA LOCATION

BASSIN LOC BIKES ne saurait être responsable des retards de disponibilités dus à des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas d'accidents, de retard dans les retours de matériels des locations précédentes, de modifications de la réglementation, de force majeure, de grèves...

Toutefois, dans ces cas d'indisponibilité, BASSIN LOC BIKES proposera, selon ses stocks, un matériel de qualité égale ou supérieure pour le même prix.

Article 5 – CAUTION

Le dépôt d'une caution et ses accessoires est toujours exigé. La caution ne peut en aucun cas servir à couvrir une prolongation de location.

Le client s'engage à restituer le matériel propre et dans l'état où il se trouvait lorsqu'il en a pris possession. Toute réserve sur l'état du matériel doit être indiquée sur le contrat lors de sa signature.

Il pourra être exigé de la part du client une caution d'un montant égal au prix public de vente TTC du produit. La caution sera laissée sous forme d'une préautorisation de prélèvement par carte bancaire. La caution lui sera restituée lors du retour du matériel, sauf dans le cas des réparations indiquées ci-dessous.

BASSIN LOC BIKES se réserve le droit d'exiger de la part du client la présentation d'une pièce d'identité avant l'acceptation de la caution.

Article 6 – RÉPARATIONS

1) Le client s'engage à payer les frais de réparations ou de remplacement du matériel loué quelle que soit la cause des réparations, sauf celles dues à l'usure normale.

Les réparations seront effectuées exclusivement par le loueur, à la charge du client.

2) Tous les matériels, équipements et accessoires dont la réparation s'avère techniquement ou économiquement irréalisable devront être payés à BASSIN LOC BIKES par le client au prix de remplacement soit l'équivalent du prix de vente TTC .

Article 7 - RESPONSABILITÉ – GARANTIE

Le locataire est personnellement responsable de toute infraction au code maritime et est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion du PADDLE / CANOE loué dont il a la garde (Articles 1383 et 1384 du Code Civil). En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit immédiatement être faite aux services de police ou de gendarmerie et le loueur avisé en même temps. En cas de vol ou s'il se rend responsable d'un accident, le locataire, ou son assurance, devra réparer le préjudice subi par le loueur (valeur de remplacement du PADDLE / CANOE , des équipements et préjudice commercial). Dans cette hypothèse, la caution reste acquise au loueur et est à valoir sur la réparation de son préjudice. Le loueur n'est pas assuré contre le vol des STAND UP PADDLE loués. Le locataire déclare connaître les règles de navigation maritime et s'y conformer, notamment l'interdiction de naviguer à plus de 300 mètres des côtes. Il s'engage à prendre connaissance des conditions météorologiques pour la durée de sa navigation. Le locataire s'engage à ne pas pratiquer le PADDLE / CANOE sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, sous peine d'être soumis aux sanctions prévues par la loi. Il est interdit de modifier le PADDLE / CANOE loué, D'effectuer des réparations importantes, de sous-louer, de prolonger la location sans accord préalable.

Article 8 - PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Soucieux du respect de la vie privée de ses clients et de la protection des informations que ces derniers lui fournissent, la société BASSIN LOC BIKES respecte la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée.

Parmi les informations que BASSIN LOC BIKES est amené à demander à ses clients, certaines sont obligatoires car indispensables au traitement des commandes, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire ses clients en répondant de manière plus personnalisée à leurs attentes.

Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en envoyant un courrier à :

BASSIN LOC BIKES

9 AVENUE GUTENBERG 33510 ANDERNOS LES BAINS

Article 9 - RESTITUTION - ÉVICTION DU LOUEUR

Les matériels ne peuvent être retournés à BASSIN LOC BIKES que pendant les heures d'ouverture.

Ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées sur celui-ci ne doivent être enlevées ou modifiées par le client. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie.

Le client s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du loueur.

Article 10 - CONDITIONS D'ANNULATION

10-1 : Droit de rétractation

Le Client dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la réception par le Client de l'e-mail de confirmation de prise en compte de la Réservation.

Toutefois, ce droit de rétractation ne pourra plus être exercé si le Client a enlevé le matériel réservé dans les locaux de BASSIN LOC BIKES, avant l'expiration du délai de 14 jours.

Toute demande de rétractation doit être notifiée à BASSIN LOC BIKES directement par téléphone au 0650234382 ou par mail : bassinlocbikes@gmail.com

Le remboursement de l'Acompte sera effectué dans un délai maximum de 14 jours, par le crédit de la carte bancaire utilisée lors de la réservation.

10-2 : Annulation avant l'enlèvement du matériel réservé et après le délai de rétractation

Pour toute demande d'annulation intervenant avant l'enlèvement du matériel réservé et en dehors du délai légal de rétractation, l'intégralité de l'Acompte est conservé par BASSIN LOC BIKES au titre des frais de dossier. L'Acompte sera néanmoins remboursable dans le cas où cette annulation interviendrait à la suite d'un cas de force majeure que le Client devra justifier. Dans une telle situation, le remboursement de l'Acompte sera effectué sous 14 jours, par le crédit de la carte bancaire utilisée pour la transaction ou par chèque si la commande a été réglée avec ce moyen de paiement

10-3 : Annulation après enlèvement du matériel réservé

En cas de maladie ou d'accident du Client utilisant le matériel loué (ou de toute personne pour laquelle le matériel a été loué) et survenant pendant la durée de location prévue, la Location reste en vigueur. Cependant, le Client pourra restituer le matériel loué concerné et le montant payable pour la Location de ce matériel sera calculé au prorata du nombre de jours de location réellement effectués (sur présentation d'un certificat médical). Toute journée de location entamée sera due.

Dans tous les cas, le montant remboursé au Client ne pourra jamais être supérieur à la formule suivante : Somme remboursée = Prix total de la location - Prix des jours de location réellement effectués - montant de l'Acompte payé lors de la Réservation

Article 11 - CLAUSE RÉGULATOIRE

À l'expiration de la durée de location, prévue au contrat, en cas de non-restitution ou en cas de non règlement d'une facture partielle, le client reste responsable du matériel qu'il a en sa possession. Sa restitution est obligatoire à l'expiration de la période de location prévue sous les peines prévues par l'article 314-1 du Nouveau Code pénal, sans qu'il y ait lieu d'adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et sans que le client puisse invoquer un quelconque empêchement.

Article 12 – ATTESTATION

Avant toute prise de possession de matériel de chez BASSIN LOC BIKES le locataire devra compléter et signer une attestation relative au point suivant

- atteste sur l'honneur sa capacité à nager 50 mètres et à immerger totalement la tête
- atteste ne pas faire l'objet de contre-indication médicale à ce jour à la pratique de l'activité stand-up paddle / canoë
- atteste sur l'honneur posséder une responsabilité civile individuelle agissant pour l'activité stand-up paddle / canoë.
- atteste avoir pris connaissance des conditions générales de location BASSIN LOC BIKES et à les accepter.

POUR LES MINEURS :

- atteste sur l'honneur la capacité de son enfant à nager 25 mètres et à immerger totalement la tête
- atteste que son enfant ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale à ce jour à la pratique de l'activité paddle / canoë.

- atteste sur l'honneur posséder une responsabilité civile individuelle agissant pour l'activité stand-up paddle board / canoë.
- atteste avoir pris connaissance des conditions générales de location BASSIN LOC BIKES et à les accepter.

ARTICLE 13 – MATERIEL FOURNI

Les paddles seront équipés de :

- Pagaie
- Support smartphone étanche
- Pompe à pied (gonflage entre 12 et 15 PSI)
- Clef à valve
- 3 dérives
- Lanière de sécurité
- Gilet si besoin

Les canoës seront équipés de :

- Sièges confort
- Bidon étanche
- Pagaie
- Gilet si besoin